COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20261117-2026111-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le treize octobre deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Huguette COLINEAUX, 1ère adjointe.

Date de convocation du conseil municipal : 10 novembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 13

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Marie-Annick DUBOIS et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER Lucas CHEVALIER et Yann PION

Absents excusés : Madame Cécile DEFONTAINE et Monsieur Erwan GICQUEL
Absents : Monsieur Gaël LONGUET
Pouvoir : de Madame Cécile DEFONTAINE à Madame Myriam DAVALO MALINGE
Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-111 – Détermination des prix de vente des documents de la médiathèque communale

Madame COLINEAUX rappelle aux membres du conseil que le dernier « désherbage » de la médiathèque a eu lieu en 2021.
Madame COLINEAUX précise de près de 1200 ouvrages peuvent potentiellement être cédés à l'occasion du marché de Noël qui se tiendra le 12 décembre 2026.
A cette occasion et par l'intermédiaire de la régie communale affectée à cet effet, il est nécessaire de déterminer les tarifs de chaque catégorie d'ouvrage.
Madame COLINEAUX propose :

- 1 € le livre
- 0.50 € le magazine ou la revue
- 3 € le CD

Elle demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de la 1ère adjointe
Et après en avoir délibéré
12 Pour – 1 Abstention – 0 Contre

Approuve les tarifs proposés et énoncés ci-dessus,
Précise que la vente sera organisée et gérée et que les démarches administratives et comptables seront gérées par le régisseur titulaire
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire empêché,
La 1ère adjointe par délégation
Huguette COLINEAUX

La secrétaire de séance,
Monique RIAUD